Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

F R ID: 089-248900383-20240313-ARR87\_2024-AR

REPUBLIQUE Liberté - Égalité - Fraternité

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Arrêté n°87/2024 Portant fermeture temporaire des terrains annexes du stade Lucien Masson de la communauté de communes de l'agglomération migennoise.

## ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise,

Vu les articles L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les conditions météorologiques sur le Migennois,

## ARRÊTE

Article ler. - Compte-tenu des conditions météorologiques et des crues actuelles qui touchent l'Yonne, les terrains annexes du stade Lucien Masson de la Communauté de Communes du Migennois seront interdits d'accès à tous les utilisateurs du 13 mars 2024 au dimanche 17 mars 2024.

Article 2 - Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels des terrains.

Fait à Migennes, le 13/03/2024.

